

La rivalité des deux Chambres devait conduire à ce résultat. On n'avait qu'à continuer à soutenir le Conseil dans son opposition à l'Assemblée, à tout refuser à celle-ci. Bientôt la crise inévitable permettrait aux ministres de prouver au parlement impérial que l'*Union* était le seul remède capable de mettre fin à tous les maux. Pour la même raison toutes les demandes de l'Assemblée législative du Bas-Canada, quelque raisonnables qu'elles fussent, étaient rejetées par le Conseil, sous l'inspiration du juge Sewell.

Des conférences eurent lieu sans produire de résultats appréciables et les difficultés allaient toujours croissant.

Le Haut-Canada avait eu à supporter le fardeau le plus lourd lors de l'invasion américaine de 1812. Le Parlement concédait beaucoup de terres aux immigrants anglais. Le pays était neuf et passait par cette première phase qui est, pour toute colonie, la plus difficile. Il fallait établir des chemins, exécuter toutes les mesures d'utilité publique, et le trésor était vide. Pour parer à cette situation on résolut de presser l'adoption du projet d'*Union*. La haine de Parker pour Ellice le fit échouer. On adopta seulement quelques clauses qui concernaient le commerce et les finances interprovinciales.

Elles devinrent le *Canada Trade Act*. " Le Haut-Canada, était-il décrété, recevra un cinquième de tous les impôts perçus depuis 1819 jusqu'à 1824. — Après le 1er juillet 1824, le montant sera fixé par un comité d'arbitrage qui se rassemblera tous les quatre ans à moins d'avis contraire des deux législatures. En attendant une nouvelle assemblée du bureau d'arbitrage, la proposition établie lors de la dernière session devra être maintenue. La part de chaque province sera conservée dans le trésor public de chacune. Lorsque avec ce fonds l'on aura pourvu à l'administration de la justice et au fonctionnement du gouvernement, l'on pourra employer le reste pour des fins usuelles. Tout nouvel impôt levé par le